



Recherche en un coup d'œil

Validité conceptuelle de l'évaluation des facteurs statiques dans le processus d'évaluation initiale des délinquants

MOTS CLÉS : Évaluation du risque, évaluation des facteurs statiques, validité conceptuelle, délinquants autochtones, délinquantes

Ce que cela signifie

La présente étude de recherche a révélé que l'Évaluation des facteurs statiques (EFS), une composante de l'Évaluation initiale des délinquants (ÉID) qui comprend notamment les sous-échelles liées aux antécédents criminels et à la gravité des infractions, est utilisée comme prévu. Les éléments et les sous-échelles influent sur les évaluations globales du risque, et les évaluations sont liées aux autres mesures du risque de récidive.

D'autres recherches sont en cours en vue d'étudier le lien existant entre l'EFS et les résultats obtenus, notamment les décisions relatives à la mise en liberté et la récidive. Cette étude, combinée aux résultats du présent rapport, aidera à déterminer s'il est possible de réduire le nombre d'éléments de l'échelle (diminuer la charge de travail du personnel) sans compromettre l'utilité de l'échelle.

Ce que nous avons constaté

Selon l'EFS, environ 16 % des délinquants sont classés comme présentant un faible risque, 42 % présentent un risque modéré et 42 % sont des délinquants présentant un risque élevé. Les délinquants ayant commis une infraction grave avec violence¹, les délinquants sexuels, les délinquants autochtones et les délinquants de sexe masculin sont tous plus susceptibles d'être classés comme présentant un risque plus élevé.

Bien que l'étude n'ait pas permis d'examiner la fiabilité et la qualité des EFS ni d'analyser directement si les décisions finales des évaluateurs sont fondées sur la cote attribuée aux divers éléments, les résultats étaient généralement favorables à l'égard des sous-échelles liées aux antécédents criminels et à la gravité des infractions. La cote attribuée aux éléments de celles-ci permet une évaluation globale du risque (à quelques exceptions près), et les sous-échelles et cotations sommaires sont liées à d'autres mesures du risque. Ces conclusions se sont avérées valables pour les délinquantes et les délinquants autochtones, quoiqu'elles aient semblé moins solides dans le cas des délinquants autochtones.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Compte tenu de l'importance que revêt l'évaluation du risque dans la prise de décisions tout au long de la gestion des peines, les méthodes d'évaluation devraient être évaluées et mises à jour périodiquement afin de refléter l'évolution des

connaissances et de s'assurer que ces méthodes continuent d'être efficaces compte tenu de l'évolution des populations de délinquants.

La présente étude avait pour but d'examiner la validité conceptuelle de l'EFS, qui a été élaborée dans le cadre de l'ÉID et qui est composée de 137 éléments regroupés en 3 sous-échelles, soit le Dossier des antécédents criminels, le Dossier sur la gravité des infractions et la Liste de contrôle des antécédents de délinquance sexuelle (étant donné que cette dernière s'applique uniquement à un sous-ensemble de délinquants, elle n'a pas été examinée dans le cadre du présent rapport; il reste donc 109 éléments à examiner). Tous les éléments sont cotés comme étant présents ou absents. Un jugement sommaire des risques (risque faible, modéré ou élevé) est établi en fonction de certains ou de l'ensemble de ces éléments et de ces sous-échelles.

Ce que nous avons fait

En se fondant sur un échantillon de 64 605 évaluations initiales de l'EFS effectuées entre 1997 et 2012, la présente étude a permis d'examiner si les sous-échelles de l'EFS et les cotations sommaires sont liées à d'autres mesures utilisées par le Service correctionnel du Canada (SCC) pour évaluer le risque de récidive, la cote de sécurité et les facteurs criminogènes. L'étude a également permis d'examiner si les cotes attribuées aux éléments de l'EFS sont liées au jugement sommaire des risques. Des analyses ont été effectuées pour l'ensemble de la population carcérale, de même que pour plusieurs sous-groupes de délinquants (p. ex. délinquants violents, délinquants sexuels, délinquantes et délinquants autochtones).

Pour de plus amples renseignements

Helmus, L.M., et T. Forrester. (2014). *Validité conceptuelle de l'évaluation des facteurs statiques dans le processus d'évaluation initiale des délinquants*, (Rapport de recherche R-309). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF ou pour toute autre demande de renseignement, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter le site internet pour une liste complète des publications de recherche.

¹ S'entend des délinquants pour qui l'infraction à l'origine de la peine actuelle est un homicide ou des voies de fait graves.